



problème de paiement

Par **jeanlouisvil**, le **31/08/2024** à **14:56**

Bonjour MAITRErrnJ' ai un souci avec mon patron qui est aussi mon propriétaire. j ai travaille pour lui depuis mi novembre 2023, jusqu'à fin juin 2024. Au départ cela était juste pour réparer le tank a lait, transformé pour le vin. mais en fin de compte j' ai fait de l'électricité, répare le porte fusible d un tracteur, le commutateur à lumière d' un autre, j ai change l ordinateur de l entreprise et donc récupérer les donnée sur l' ancien ordinateur pour les injecter dans le nouveau, j ai refait la platine fusible et les relais d une voiture qui a pris l' eau, le compresseur, etc... tout allait bien jusqu' au mois de juin ou j ai commencé à être malade, fin juin j ai du arrêter on m a trouve plusieurs tumeur, je dois être opéré fin octobre. maintenant il me demande les 17 MOIS DE LOYER et le peu d' argent qu' il m'a donné, au total 2500 euros et il ne veut pas me payer le reste car je n' ai pas fini le dernier tracteur, qu' il a dû envoyer au garage. donc je ne touche rien pour les mois de travail et je dois payer les loyers. vu qu'il ne m' a jamais déclaré je ne peux rien demandé? je dois pouvoir prouver entre les commandes de pièces chez les fournisseurs ou des personnes qui mon vu travailler au hangar de la ferme. j'espère avoir un recours. étant au minimum socialrrnCordialement

Par **yapasdequoi**, le **01/09/2024** à **16:23**

Bonjour,rrnAvez-vous un bail ? un contrat de travail ?rrnSi vous étiez d'accord pour travailler au black en échange du logement, vous êtes le dindon de la farce et n'avez aucun document pour justifier de vos droits.rrnEn plus vous risquez des amendes et la suppression de vos aides sociales.rrnToutefois le propriétaire non plus ne peut rien réclamer.rrnTrouvez un autre logement, car la situation va rapidement devenir intenable.

Par **jeanlouisvil**, le **02/09/2024** à **15:46**

Bonjour Maître.rnrn Oui j' ai un bail , et non il a toujours retardé les papiers,toujours super gentil, toujours un bonne argument, (oui l'on va faire les comptes) ou j' ai pas le temps ect.. et maintenant que je vais un peu mieux il me redemande de travailler. je n' ai pas encore répondu pour l' instant. j'attends de voir avec vous , mais vu ce que vous avez écrit, j' ai été trop gentil, encore de beau escroc qui profite.

Par **yapasdequoi**, le **02/09/2024** à **16:24**

Je ne suis pas avocat. Sur ce forum il n'y a que des bénévoles.rnrnVotre bail précise-t-il le montant du loyer ? Si oui, vous devez le payer.rnrnSi vous travaillez sans contrat, ni déclaré ni payé, adressez vous au conseil des prudhommes (CPH) ou à l'URSSAFF.

Par **jeanlouisvil**, le **02/09/2024** à **16:33**

je vous remercie pour les infos,rnrnje compter me tourne vers eu , deux amis un de la gendarmerie et un du ministere mon dit de me tourne vers les prudhommes merci , bonne journee